

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 812

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

991 963 539 RCS Toulouse.

L'AUBERGE CHAMPÊTRE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1000 EUR.

Adresse : 35, impasse Danis, 31350 Escanecrabe.

Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 300000,00 euros..

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Fonds de commerce de restaurant, débit de boissons 4ème catégories, vente de produits du terroir, vins et spiritueux, chambres à louer.

Adresse : 35, impasse Danis, 31350 Escanecrabe.

Précédent propriétaire : 414 232 892 RCS Toulouse. **DOUGNAC** (Olivier Christophe).

A dater du : 2 octobre 2025.

Date d'effet : 3 décembre 2025.

Date de commencement d'activité : 3 décembre 2025.

Publication légale : Le Petit Journal - 31 du 1^{er} janvier 2026.

Oppositions : Etude de Maître Sigué Notaire route d'Eaunes 31600 Muret pour la validité..

Commentaires : Suivant acte reçu par Maître Arnaud DURAND, Notaire à Samatan (Gers), le 3 décembre 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement du Gers le 9 décembre 2025, dossier 2025 00022356, réf 3204P01 2025N00764, a été cédé un fonds de commerce par Olivier Christophe DOUGNAC, demeurant à ESCANECRABE (31350) 225 impasse Danis, à SAS L'AUBERGE CHAMPETRE, siège social à Escanecrabe (31350) 35 Impasse Danis, Siren n° 991963539 et immatriculée au RCS de Toulouse. Désignation du fonds : fonds de commerce de restaurant, débit de boissons 4ème catégorie, vente de produits du terroir, vins et spiritueux, chambres à louer sis à Escanecrabe (31350) 35 Impasse Danis, connu sous le nom commercial AUBERGE CHAMPETRE. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 300 000 euros, s'appliquant aux éléments corporels pour 180 009.00 euros et au matériel pour 119 991.00 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi en l'étude de Maître SIGUIE, notaire à Muret (31600) Route d'Eaunes où domicile a été élu à cet effet..